

Fondements juridiques de la responsabilité administrative

Principes généraux et spécifiques

COMPÉTENCES VISÉES

- **Déterminer** les responsabilités de l'assuré et des tiers éventuels.
- **Expliquer** et appliquer la procédure de gestion en vigueur dans le respect de la réglementation et des dispositions contractuelles.

PROGRAMME

A. DÉFINIR LES PRINCIPES JURIDIQUES DE LA RESPONSABILITÉ ADMINISTRATIVE

1. Définition de la responsabilité administrative
2. Situation par rapport aux responsabilités civiles et pénales
3. Régimes de responsabilité
4. Moyens d'exonération
5. Mise en œuvre de la responsabilité

B. IDENTIFIER LES PERSONNES PUBLIQUES POUVANT ENGAGER LEUR RESPONSABILITÉ

1. Collectivités territoriales et leurs groupements (syndicats, districts, communautés urbaines...) et répartition de leurs compétences
2. Établissements publics administratifs et à caractère industriel et commercial
3. Délégation de service public

C. CONNAÎTRE QUELQUES RÉGIMES PARTICULIERS DE RESPONSABILITÉ

1. Responsabilité découlant des travaux et ouvrages publics
2. Police municipale
 - a) présentation générale et lutte contre l'incendie
 - b) maintien de l'ordre : cas particulier des attroupements et mouvements populaires
3. Indemnisation des dommages subis par les participants au service public
 - a) collaborateurs occasionnels
 - b) édiiles dans l'exercice de leur fonction
 - c) accidents du travail du personnel des collectivités territoriales

PUBLIC

- Gestionnaires de contrats collectivités locales
- Chargés d'indemnisation collectivités locales

PRÉ-REQUIS

Formations IFPASS suivies ou connaissances équivalentes. AA071

POINTS FORTS

Le formateur analyse les textes juridiques fondamentaux. Les participants réalisent des exercices recouvrant les différents aspects de la responsabilité administrative.

FORMATEUR(S)

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance en collectivités locales, formateur expert de l'Ifpass.

SESSION(S) 2021

Dates disponibles sur le site www.ifpass.fr

Session(s) continue(s)

Disponible en régions sur demande

MÉTIERS VISÉS

03A - Vente itinérante, 03B - Vente en bureau ou point de vente, 05A - Souscription des risques non standard, 05C - Gestion et indemnisation des sinistres complexes ou contentieux

PERSONNALISATION DE PARCOURS

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

VALIDATION DES ACQUIS

- Évaluation des acquis de la formation par des exercices
- Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage
- Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation